



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 13 mai 2015 — N° 88

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Habel (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de féliciter le Maxi-orchestre qui rafle les grands honneurs au « Festivals of Music » de Boston.

M. Gaudreault (Jonquière) fait une déclaration afin de souligner le 75^e anniversaire du Cercle de fermières Saint-Rosaire de Jonquière.

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration afin de féliciter M. Gilles Leduc, récipiendaire de la Médaille du Lieutenant-gouverneur.

M. Charette (Deux-Montagnes) fait une déclaration afin de souligner les 21 ans d'engagement de M. Jean-Pierre Laviolette au sein de la Fondation Émile Z.-Laviolette pour les enfants de familles à faible revenu dans la Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes.

Mme Thériault (Anjou-Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner la Semaine de la police.

13 mai 2015

M. Rochon (Richelieu) fait une déclaration afin de souligner la tenue du Festival-concours de musique classique de Pierre-De Saurel.

M. Arcand (Mont-Royal) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Charles Tisseyre, journaliste scientifique et animateur, récipiendaire de la Médaille d'honneur de l'Assemblée nationale.

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de féliciter 3 entreprises des Moulins, récipiendaires du Concours québécois en entrepreneuriat Lanaudière et qui représenteront la région à la finale nationale.

M. Billette (Huntingdon) fait une déclaration afin de souligner les 100 ans de fondation du village de Howick.

M. Villeneuve (Berthier) fait une déclaration afin de féliciter Mme Isabelle Roy et ses élèves du primaire de l'école Panet de Sainte-Béatrix qui ont publié un livre.

À 9 h 57, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 15.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme David, ministre de la Culture et des Communications, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 47 Loi modernisant la gouvernance de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 47.

Mme David, ministre de la Culture et des Communications, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 48 Loi modernisant la gouvernance du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 48.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 206 Loi concernant la Ville de Mercier

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1114-20150513)

13 mai 2015

M. Merlini (La Prairie) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 206, Loi concernant la Ville de Mercier.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 206 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 2 avril 2015 par Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) concernant le développement du réseau des services de garde éducatifs.

(Dépôt n° 1115-20150513)

Dépôts de pétitions

M. Leclair (Beauharnois) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 112 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'accès aux terres publiques.

(Dépôt n° 1116-20150513)

13 mai 2015

M. Péladeau (Saint-Jérôme) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 278 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'approvisionnement en câbles électriques par Hydro-Québec auprès de l'usine Général Câble de Saint-Jérôme.

(Dépôt n° 1117-20150513)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Bolduc (Mégantic) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 435 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la lutte contre la pauvreté et le maintien des programmes de soutien aux personnes vulnérables.

(Dépôt n° 1118-20150513)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. H. Plante (Maskinongé) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 10 245 citoyens et citoyennes Trifluviens, concernant l'opposition à la fluoration de l'eau à Trois-Rivières.

(Dépôt n° 1119-20150513)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, retire certains propos non parlementaires.

13 mai 2015

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le 12 mai 2015, sur la motion de M. Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, proposant que le principe du projet de loi n° 37, Loi confirmant l'assujettissement des projets de cimenterie et de terminal maritime sur le territoire de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons au seul régime d'autorisation de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 118 en annexe)

Pour : **85** Contre : **24** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 37 est adopté.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 37 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

Motions sans préavis

M. Surprenant (Groulx), conjointement avec Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), présente une motion concernant la hausse des tarifs de la Société des traversiers du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Charbonneau, ministre de la Famille, conjointement avec M. Traversy (Terrebonne), Mme Lavallée (Repentigny) et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale des familles qui aura lieu le 15 mai 2015;

13 mai 2015

QUE cette journée soit l'occasion de mettre en relief la solidarité qui unit les familles dans leur recherche d'une meilleure qualité de vie;

QUE par le fait même, le gouvernement du Québec réitère sa volonté de soutenir les familles québécoises, notamment dans leur effort de conciliation travail-famille, et d'assurer leur mieux-être et leur épanouissement.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Drainville (Marie-Victorin), conjointement avec M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale affirme que l'acceptabilité sociale est un aspect essentiel de tout projet de développement économique au Québec et d'une exploitation des ressources naturelles respectant la volonté des Québécois;

QU'elle exige du gouvernement que les consultations et les travaux du Chantier sur l'acceptabilité sociale soient menés de façon transparente, ouverte et publique, tant aux citoyens qu'aux représentants de la presse;

QU'elle rappelle l'engagement du premier ministre du 24 avril 2014, qui a promis de donner aux citoyens le gouvernement le plus transparent et ouvert qu'ils auront eu au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), conjointement avec Mme Roy (Arthabaska), présente une motion concernant le plan de partage des trop-perçus d'Hydro-Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 37, Loi confirmant l'assujettissement des projets de cimenterie et de terminal maritime sur le territoire de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons au seul régime d'autorisation de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de Règlement relatif au Règlement sur le changement de nom et d'autres qualités de l'état civil pour les personnes transsexuelles ou transgenres;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 38, Loi visant à permettre la réalisation d'infrastructures par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

M. Gendron, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur sa gestion administrative; puis en séance publique afin d'entendre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur sa gestion administrative; enfin, en séance de travail afin de statuer sur les observations, les conclusions et les recommandations à la suite de cette audition.
-

13 mai 2015

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 12 mai 2015, sur la motion de M. Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 20, Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée, soit maintenant adopté.

À 12 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, est ajourné au nom de M. Pagé (Labelle).

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Marceau (Rousseau) propose :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement libéral le respect de la parole donnée aux Québécois par le premier ministre, le 5 décembre 2014, selon laquelle la hausse de tous les tarifs serait limitée à l'indexation au coût de la vie;

13 mai 2015

QU'elle demande au premier ministre de rappeler à l'ordre son ministre de la Santé et des Services sociaux, qui a confirmé une augmentation supérieure à l'inflation du tarif exigé aux personnes vivant dans un CHSLD.

M. Ouimet, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 52 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 30 minutes 35 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 21 minutes 25 secondes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la demande de Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, M. Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, retire certains propos non parlementaires.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **119** en annexe)

Pour : **45** Contre : **57** Abstention : **0**

13 mai 2015

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 20, Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné au nom de Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve).

À 17 h 59, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 14 mai 2015, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON

13 mai 2015

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations :

(Vote n° 118)

POUR - 85

Arcand (PLQ)	Drainville (PQ)	Lelièvre (PQ)	Rotiroti (PLQ)
Auger (PLQ)	Drolet (PLQ)	Lessard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	Dufour (PQ)	Lisée (PQ)	Roy (PQ)
Bédard (PQ)	Dutil (PLQ)	Maltais (PQ)	(Bonaventure)
Bergeron (PQ)	Fortin (PLQ)	Marceau (PQ)	Simard (PLQ)
Bernier (PLQ)	(Pontiac)	Ménard (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Bérubé (PQ)	Fortin (PLQ)	Merlini (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Billette (PLQ)	(Sherbrooke)	Montpetit (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Fournier (PLQ)	Moreau (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Blais (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Morin (PLQ)	Tanguay (PLQ)
(Charlesbourg)	(Jonquière)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Therrien (PQ)
Bolduc (PLQ)	Girard (PLQ)	Ouimet (PLQ)	Traversy (PQ)
Boucher (PLQ)	Habel (PLQ)	(Fabre)	Turcotte (PQ)
Bourgeois (PLQ)	Hamad (PLQ)	Pagé (PQ)	Vallée (PLQ)
Carrière (PLQ)	Hardy (PLQ)	Paradis (PLQ)	Vallières (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Heurtel (PLQ)	(Brome-Missisquoi)	Vien (PLQ)
Coiteux (PLQ)	Huot (PLQ)	Péladeau (PQ)	Villeneuve (PQ)
Couillard (PLQ)	Iracà (PLQ)	Plante (PLQ)	Weil (PLQ)
Cousineau (PQ)	Kotto (PQ)	Poëti (PLQ)	
D'Amour (PLQ)	Lamarre (PQ)	Poirier (PQ)	
Daoust (PLQ)	LeBel (PQ)	Polo (PLQ)	
David (PLQ)	Leclair (PQ)	Reid (PLQ)	
(Outremont)	Léger (PQ)	Richard (PQ)	
de Santis (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rochon (PQ)	

CONTRE - 24

Bonnardel (CAQ)	Khadir (IND)	Massé (IND)	Roy (CAQ)
Caire (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Paradis (CAQ)	(Montarville)
Charette (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Lévis)	Samson (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Picard (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
David (IND)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)	Soucy (CAQ)
(Gouin)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)	Spénard (CAQ)
Jolin-Barrette (CAQ)	Martel (CAQ)	(Arthabaska)	Surprenant (CAQ)

Sur la motion de M. Marceau (Rousseau) :

(Vote n° 119)

POUR - 45

Bédard (PQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Marceau (PQ)	Roy (PQ)
Bergeron (PQ)	Kotto (PQ)	Martel (CAQ)	(Bonaventure)
Bérubé (PQ)	Laframboise (CAQ)	Massé (IND)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Montarville)
Caire (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Pagé (PQ)	Samson (CAQ)
Charette (CAQ)	LeBel (PQ)	Paradis (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Cousineau (PQ)	Leclair (PQ)	(Lévis)	Soucy (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Legault (CAQ)	Péladeau (PQ)	Spénard (CAQ)
David (IND)	Léger (PQ)	Poirier (PQ)	Therrien (PQ)
(Gouin)	Lelièvre (PQ)	Richard (PQ)	Traversy (PQ)
Drainville (PQ)	Lisée (PQ)	Roberge (CAQ)	Turcotte (PQ)
Dufour (PQ)	Maltais (PQ)	Rochon (PQ)	Villeneuve (PQ)
Gaudreault (PQ)			
(Jonquière)			

CONTRE - 57

Arcand (PLQ)	David (PLQ)	Iracà (PLQ)	Reid (PLQ)
Auger (PLQ)	(Outremont)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Barrette (PLQ)	de Santis (PLQ)	Lessard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bernier (PLQ)	Drolet (PLQ)	Matte (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Billette (PLQ)	Dutil (PLQ)	Ménard (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Fortin (PLQ)	Merlini (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Blais (PLQ)	(Pontiac)	Montpetit (PLQ)	Tanguay (PLQ)
(Charlesbourg)	Fortin (PLQ)	Morin (PLQ)	Thériault (PLQ)
Blanchette (PLQ)	(Sherbrooke)	Nichols (PLQ)	Vallée (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Fournier (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Vallières (PLQ)
Boucher (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ouimet (PLQ)	Vien (PLQ)
Boulet (PLQ)	Girard (PLQ)	(Fabre)	Weil (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Habel (PLQ)	Paradis (PLQ)	
Carrière (PLQ)	Hamad (PLQ)	(Brome-Missisquoi)	
Charbonneau (PLQ)	Hardy (PLQ)	Plante (PLQ)	
Coiteux (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Poëti (PLQ)	
Daoust (PLQ)	Huot (PLQ)	Polo (PLQ)	